



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

Bulletin d'Informations

Janvier 2003

2 & 3 ➤ EDITORIAL

SOMMAIRE

4	➤ PROGRAMME DE L'AVANT SAISON 2003
5	➤ COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
6	➤ TOUS A MESCHERS
	➤ ASSURANCE BATEAU ET RAPPELS
7	➤ ATTRIBUTION DES PLACES DANS L'AVANT PORT
8	➤ TARIFS AMARRAGES 2003

ANNEXES

- Reçu fiscal
- Demande de licence 2003
- Demande emplacement avant port 2003

E

DITORIAL en forme de NOUVELLES DU PAYS

Bonne année, très bonne santé, plein d'Euros dans vos porte-monnaie et gardez vos cœurs au chaud ! C'est ce que, très sincèrement je vous souhaite à toutes et tous.

2002 n'a pas été une très bonne année de navigation, du moins en ce qui concerne les conditions locales. L'Eté tant attendu a vraiment tardé et l'Automne a été précoce. 2003, pense-t-on ne peut être que plus souriant, mais les menaces de pollution dues au naufrage "provoqué" du Prestige pèsent sur la prochaine saison. Sur ce point je peux tout de même vous rassurer : pas la moindre trace de galette ni même de crottin de résidu de distillation n'a atteint l'île à ce jour. Espérons que ça se maintienne longtemps et méfiez vous du "catastrophisme" des médias enclins à vendre du papier ou de l'heure d'écoute.

Sur le plan local, j'assiste assez irrégulièrement, je l'avoue, aux réunions de la Commission Mer et Nautisme au sein du Conseil de Développement du Pays de l'Île de Ré dont le président élu est notre ami Thierry Poitte, membre du Cercle.. La Charte de Développement doit être terminée fin 2003. Ce Conseil de Développement est composé de personnes civiles et (théoriquement) apolitiques et de représentants d'associations comme la notre, l'URCAN dont je vous ai déjà parlé.. Ne rêvez pas, cependant ! L'extension des ports est un sujet qui fâche à la Communauté de Communes dont le nouveau Président (après démission du précédent) est notre Maire, élu par 14 voix sur 20 votants.

Les grands travaux ont commencé autour du port par la pose du nouvel émissaire d'eaux pluviales dont le diamètre doublé permettra d'éviter d'avoir les pieds dans l'eau dans le bas du village à chaque fois que des pluies importantes combinées à une marée de vives eaux s'abattent sur La Flotte ! La circulation est actuellement assez difficile, même à pied...Rassurez vous, au printemps tout sera rebouché (je parle de la tranchée dans la chaussée pas des buses de 120 cm) et à l'automne les travaux reprendront pour le creusement devant le "banc des accusés" face au jardin du cercle, d'un bassin de rétention et de décantation avant le rejet à la mer.

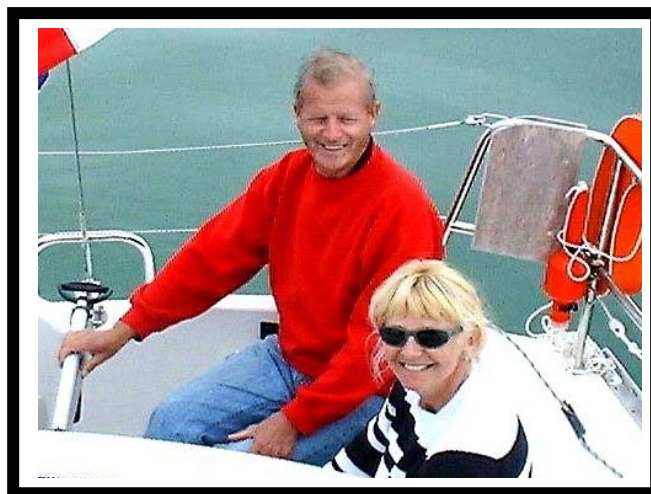
Autres travaux importants et qui nous concernent directement, le rotodévaseur de la DDE va entrer en action à partir du 27 janvier, tous les bateaux de l'avant port sont partis, les cat-ways sont démontés et il ne reste que les pontons qui seront poussés à un bout puis à l'autre de l'avant port pour que l'agitateur rotatif puisse mettre la vase en suspension et ceci de 2 hres à 4 hres

après la pleine mer, le courant de jusant devant emporter les sédiments en mer ; le travail sera complété ensuite au niveau du chenal par la nouvelle drague pelleteuse et suceuse qui ne peut entrer dans l'avant port. Durée prévue : 1 mois.

Une bien triste nouvelle pour terminer : Philippe notre agent portuaire nous a quittés brutalement à 37 ans, d'une crise cardiaque fatale le 28 Novembre dernier. Ayez tous une pensée amicale pour lui, sa gentillesse, son calme et son efficacité. Ses cendres ont été dispersées en mer à proximité du piquet du Couronneau. Souvenez vous de lui lorsque vous passerez par là.



Au moment d'éditer ce bulletin une autre triste nouvelle m'est parvenue ce matin même : Notre ami Claude Boulard est décédé hier matin (21/1) de l'évolution de ce qu'il est convenu d'appeler une longue maladie contre laquelle il se battait courageusement depuis deux ans et qui a eu raison de sa résistance. Que Christiane, sa compagne qui l'a accompagné dans sa lutte quotidienne pour survivre reçoive de nous tous nos encouragements pour surmonter sa douleur. Le service funèbre aura lieu dans l'Eglise de Saran, près d'Orléans le vendredi 24 janvier à 15 hres. Pensez à lui et à son courage devant l'inévitable.



Yves FERRASSON

PROGRAMME D'AVANT SAISON 2003

RAPPEL DU PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

JANVIER		MAI	
<i>Samedi 4</i>	Galette des Rois	<i>Jeudi 1^{er}</i>	Apéritif Corse
<i>Samedi 25</i>	Choucroute au Téthys	<i>Samedi 10</i>	Régate sur 1 marée
		<i>Samedi 17</i>	Spect. "Les 10 Commandements »
		<i>Samedi 24</i>	Sortie et repas marais Poitevin
		<i>Samedi 31</i>	Régate sur 1 marée
FEVRIER		JUN	
<i>Samedi 8</i>	Apéritif Napolitain	<i>Mardi 3</i>	Sortie à La Palmyre
<i>Vendredi 14</i>	Spectacle "Ballet National d'Arménie	<i>Du 6 au 9</i>	« Tous à Meschers »
<i>Vendredi 21</i>	Repas crêpes au Pot d'Etain	<i>14 & 15</i>	Sortie à l'Aiguillon
		<i>Samedi 21</i>	Régate sur 1 marée
			Apéritif Basque
		<i>25 au 27</i>	Sortie à Oléron
		<i>19 / 26</i>	Voyage en Russie
MARS			
<i>Samedi 8</i>	Apéritif Charentais		
<i>Vendredi 21</i>	Dîner au Lycée Hôtelier		
AVRIL			
<i>Vendredi 4</i>	Fondue à la Chaloupe		
<i>Samedi 19</i>	Apéritif Grec		
<i>Vendredi 25</i>	Spectacle soirée « Elégance »		

RAPPEL DU PROGRAMME PAR CATEGORIES

LES APERITIFS

Le 04/01	18 h 30	Galette des Rois
Le 08/02	18 h 30	Apéritif Napolitain
Le 08/03	18 h 30	Apéritif Charentais
Le 19/04	18 h 30	Apéritif Grec
Le 1 ^{er} /05	18 h 30	Apéritif Corse
Le 21/06	18 h 30	Apéritif Basque

LES REGATES

Le 10/05	Régate sur 1 marée
Le 31/05	Régate sur 1 marée
Le 21/06	Régate sur 1 marée

LES REPAS

Le 25/01	20 h 30	Choucroute au Téthys
Le 21/02	20 h 30	Repas crêpes au Pot d'Etain
Le 21/03	20 h 30	Dîner au Lycée Hôtelier
Le 04/04	20 h 30	Fondue à la Chaloupe
Le 24/05		Repas au Marais Poitevin
Le 03/06		Repas à La Palmyre

LES SORTIES / DISTRACTIONS

Le 14/02		Spectacle « Ballet National d'Arménie »
Le 25/04	20 h 30	Spectacle soirée « Elégance »
Le 17/05	20 h 30	Spectacle « Les 10 Commandements »
Le 24/05		Sortie au Marais Poitevin
Le 03/06		Sortie à La Palmyre
Du 6 au 9/06		« Tous à Meschers »
Les 14-15/06		Sortie à l'Aiguillon
Du 25 au 27/06		Sortie à Oléron
Du 19 au 26		Voyage en Russie : Moscou/St Petersburg

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3/08/2002

La réunion s'est tenue en présence de Monsieur Léon GENDRE , Maire de La Flotte et Conseiller Général et de Monsieur Robert FRERE, Conseiller Municipal responsable des Affaires Portuaires.

Présence de 62 membres (dont 4 entrés en 2002) et 34 pouvoirs.

Rapport moral du Président Yves FERRASSON :

Le CNLF compte actuellement 160 membres contre 150 l'an passé.

Les nouveaux arrivants sont prévenus qu'ils n'ont pas une assurance formelle d'obtenir dans l'immédiat une place pour leur bateau, les pontons n'étant pas extensibles !

La gestion du Cercle est alourdie par les augmentations régulières de nos charges. De ce fait pour rester en équilibre, une participation soutenue des membres aux activités proposées est indispensable.

La proportion des membres habitant La Flotte toute l'année augmentant, de ce fait, l'Association fonctionne bien en toutes saisons.

La présence assidue de notre nouvel agent portuaire, Philippe MULLER fait que le nombre de visiteurs est en augmentation.

Le CNLF fait partie de l'URCAN , structure regroupant tous les clubs et associations nautiques de Ré. Nous adhérons également à l'UNANCM qui regroupe les associations nautiques du Département.

Rapport financier du Trésorier Daniel HAUBERT :

2001 est revenu à l'équilibre (+15KF) grâce à l'augmentation des cotisations et des mouillages.

Les perspectives pour 2002 sont également optimistes et nous devrions à nouveau finir en équilibre.

Quitus de l'Assemblée à la majorité des présences pour la gestion 2001/2002.

La candidature de Mr Robert FERY comme coordinateur des activités du Cercle est également approuvée.

Intervention de Madame DANIS qui nous a présenté la Fédération des Associations de pêcheurs plaisanciers .

Séance des questions/réponses :

Le CNLF est-il présent au Conseil de développement de l'Ile ? notre appartenance à l'URCAN fait que nous y sommes indirectement représentés.

Questions à Monsieur le Maire :

Qu'est-il prévu pour développer l'activité portuaire ?

Mr le Maire évoque d'abord la mémoire d'Yves GENDRON, Maître de port décédé l'an dernier.

Il se félicite également du retour à l'équilibre du CNLF, reconnaissant la difficulté de gestion compte tenu des contraintes externes.

Les travaux envisagés par la commune concernant le port : consolidation des musoirs, dragage de l'avant-port prévu en janvier 2003, un projet d'illumination est en cours, et en 2003/2004 le stationnement sera interdit et la circulation se fera sur une voie...

Le port étant dans un espace classé protégé il n'y a pas d'extension possible, la Municipalité étant très sensible à la qualité de l'environnement il ne faut pas attendre de projet grandiose.

La protection de l'avant-port par caissons flottants reste toutefois envisagée.

Au sujet de la sécurité sur l'emprise portuaire, la police municipale peut intervenir sur les musoirs pour interdire pêche et baignades.

L'entretien des pontons est à la charge de la Municipalité.

Mr le Maire est informé des nouvelles directives concernant les feux d'artifice et précise qu'il les fait scrupuleusement respecter et ne procède aux tirs qu'après accord de la Préfecture.

TOUS A MESCHERS EN 2003

C'est bien connu chez les plaisanciers, dans les sorties en mer, on apprécie beaucoup la navigation parfois très calme et parfois très difficile, mais on compte aussi sur les escales, pour décompresser et se retrouver entre amis.

Meschers, choisie pour la 5^{ème} rencontre départementale des plaisanciers de la Charente Maritime est une escale qui vous marquera.

Un très agréable petit port sur la Gironde à quelques milles en amont de Royan où vous apprécierez le calme de vous arrêter. Nous nous y rendrons en bateau pour ceux qui le souhaiteront et essaierons d'organiser la route ensemble et ce à partir du vendredi 6 juin.

ASSURANCE BATEAU

Vous devez assurer votre bateau pour pouvoir prétendre avoir une place dans l'avant-port de La Flotte (dans le port également !).

Mais la plupart des contrats ne couvrent que les dommages aux tiers (cas de l'assurance Zurich, associée à la licence FFV) laissant le propriétaire du bateau sans protection personnelle.

Il est donc conseillé, si c'est également le cas pour votre couverture, de prendre un supplément à votre contrat pour assurer votre protection corporelle, les menus bobos étant fréquents lors des régates, parties de pêche ou croisières.

Un rappel : le CNLF, quant à lui, a contracté deux couvertures responsabilité civile :

- L'une auprès de la MAIF, pour les activités propres au Cercle,
- L'autre à MMA, pour la gestion de l'avant port

De plus, la MAIF, assure la protection vol incendie de nos installations.

*** PETITS RAPPELS (ASSURANCE SUITE)****BIM 9903/01**

En ce qui concerne l'évolution de l'avant port, un courrier du Maire en date du 14 janvier nous précise :

1. *« Je suis opposé à un investissement lourd qui porterait atteinte à la qualité du site »*
2. *« L'avant port doit être utilisé d'avril à novembre en dehors des période de gros temps. »*

Ce deuxième point nous amène à reconsidérer le problème du stationnement des bateaux des membres pendant l'hiver : en effet, aucune assurance ne saurait prendre en compte des dommages subis par les bateaux et ceux qu'ils pourraient causer aux installations que la municipalité nous loue et dont nous sommes responsables, puisque l'abri est considéré de fait comme précaire. Les membres qui laisseraient en place leur bateau pendant la période de novembre à avril le feraient sous leur propre responsabilité, celle du CNLF ne saurait être engagée et aucune surveillance autre que celle du Maître de Port, ne sera exercée par mauvais temps.

Le CNLF ne percevra donc plus le montant de la participation à la location de l'avant port pour toute l'année (T.A.) mais celui correspondant à la saison complète (S.C.). Le montant de la location a été relevée de 3 % par notre bailleur pour l'année 1999 (pour le hâvre d'échouage et l'avant port). Sur notre grille de tarifs, la colonne T.A. apparaît en grisé et n'est là que pour mémoire.

BIM 9912/03 :

« Enfin la position de notre bailleur qui n'envisage pas d'aménager de protection de l'avant port par vent moyen à fort de secteur Nord Est, fréquent en hiver, et secouant durement les bateaux qui subissent souvent des dommages importants, nous amène à déconseiller formellement le stationnement en dehors de la saison (du 1^{er} avril au 31 octobre).

Il appartient donc aux propriétaires de bateaux qui néanmoins décident de laisser leur bateau pendant la mauvaise saison, sous leur responsabilité, de s'assurer de la qualité de leurs amarrages, et d'avoir un correspondant sur place qui vérifie en cas de vent du secteur dangereux, que le bateau ne puisse subir d'avaries et aussi qu'il n'en cause pas aux installations qui ne seraient pas couvertes par l'assurance en cette période.

Tout ceci nous a amené à supprimer du tarif des amarrages la rubrique T.A. (Toute l'Année). Ceci nous conduira à renégocier avec la municipalité le contrat de location de l'avant port dont la valeur augmente régulièrement chaque année.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension ».

ATRIBUTION DES PLACES DANS L'AVANT PORT

Petit rappel sur l'attribution des places. Texte extrait du BIM 97 du mois de décembre :

« Une analyse méticuleuse des participations aux différentes activités du Cercle en 1997, faisant suite à une approche de ces participations en 1996, montre que plus de 30 membres dont 21 disposant de place dans l'avant port pour leur bateau, n'ont pas participé à une seule manifestation, ni même mis le pied une fois au Club House et que 25 autres ne sont apparus qu'une seule fois.

A l'inverse, un certain nombre de membres récemment entrés au Club, sont très participatifs mais nous leur refusons des places, faute d'en avoir de disponibles.

Certains autres attendent d'avoir des places dans le port pour acheter un bateau mais cela ne les empêche pas de participer à tout ce que le Cercle leur offre comme activités ne nécessitant pas de bateau.

En conséquence, le Comité de Direction du 6/12/97 a pris la décision de ne plus faire bénéficier de leur ancienneté les membres dont la participation à nos activités n'est pas assidue.

Ce qui, bien sûr, ne veut pas dire qu'ils n'auront pas de place s'il en reste, une fois les demandes des membres participatifs satisfaites.

NOUS INVITONS DONC TOUS LES MEMBRES RECHERCHANT UNE PLACE D'AMARRAGE, A REMPLIR ET A RENVOYER LE FORMULAIRE « DEMANDE D'EMPLACEMENT DANS L'AVANT PORT 1998 ».

Pour en revenir à ce texte qui a été établi en 1997, cette année, nous mettrons **réellement** en application ce qui avait été dit. Par conséquent, pas question de mettre un bateau dans l'avant port sans avoir rempli et renvoyé la demande d'emplacement 2003 avec l'attestation d'assurance du bateau et seront prioritaires, les membres ayant participé à un minimum de manifestations pendant l'année 2002.

TARIFS AMARRAGES 2003

C.N.L.F.		TARIFS AMARRAGES 2003					
				Avant Port			
		du 1/04 au 31/10	Saison sauf Juillet - Août	du 1/07 au 31/08	mois de Juillet	mois d'Août	du 1/09 au 31/10
Long.HT.	Larg.HT.	S.C.	A.R.	J.A.	V.J.	V.A.	A.S.
<5	2,00	402 €	194 €	222 €	76 €	147 €	90 €
<6	2,30	536 €	258 €	299 €	100 €	199 €	118 €
<7	2,60	668 €	322 €	373 €	126 €	247 €	149 €
<8	2,80	803 €	386 €	443 €	147 €	299 €	149 €
<9	3,10	937 €	451 €	520 €	175 €	348 €	209 €
<10	3,40	1 072 €	512 €	593 €	199 €	397 €	238 €
<11	3,70	1 202 €	580 €	668 €	224 €	446 €	268 €